

ASSEMBLÉE NATIONALE

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

AMENDEMENT

N ° AC43

présenté par
M. Le Bohec et Mme Brugnera

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.